



7400-Communiqué #2020-01 (2020-04-28)

Planning printanier 2020 au Domaine et Covid-19

Il nous fait plaisir de vous apporter les informations suivantes concernant le planning printanier 2020 au Domaine, dans le contexte des contraintes et des questionnements relatifs à la pandémie du Covid-19.

Déplacements et activités au Domaine :

Vous avez sûrement noté une augmentation de marcheurs et de joggeurs au Domaine dans les dernières semaines. Pour la santé de chacun, le CA vous rappelle les consignes élémentaires de conserver une distance physique de 2 mètres avec les personnes que vous croiserez.

Dans ce contexte, nous vous invitons à être prudents lorsque vous empruntez les sentiers pédestres. N'oubliez pas non plus de garder vos chiens en laisse.

Il est à noter que les différents portiques de jeu demeurent disponibles, mais il incombe aux personnes responsables des enfants de les utiliser dans le respect des règles d'hygiène en cours. L'Association n'offre pas de service de surveillance ou de nettoyage de ces appareils.

Sans surprise, nous vous demandons de respecter les consignes de la Santé Publique en ce qui concerne les déplacements inter-régions. Nous avons la chance de vivre dans un environnement peu propice à la contagion, assurons-nous de le conserver en état.

Travaux saisonniers au Domaine :

Le CA ajuste son planning des travaux printaniers sur le Domaine dans le respect des consignes gouvernementales.

Plus spécifiquement, lorsque nos fournisseurs sont autorisés à le faire, nous procéderons à la préparation des marinas, des tennis et des piscines. Cependant, les tennis et piscines ne seront pas accessibles tant que les consignes de distanciation physique n'auront pas été levées ou clarifiées par le gouvernement.

Quant aux marinas, nous vous demandons de respecter la distance physique de 2 mètres entre les personnes. Pour ce faire, nous vous demandons de coordonner les accès sur les passerelles afin d'éviter les croisements.

Comme à l'habitude, la rampe de mise à l'eau des embarcations légères sera strictement réservée aux membres de l'APVA. Une barrure a été installée pour limiter l'accès à la rampe. Les membres pourront la déverrouiller en utilisant leur clé de piscine/tennis. Nous comptons sur votre collaboration pour la verrouiller après chaque utilisation.

Nous invitons tous les plaisanciers à prendre connaissance du communiqué de la ville de Magog traitant de l'accès au lac Memphrémagog (disponible sur le site de l'APVA).

L'installation d'une nouvelle thermopompe à la piscine 1 a été planifiée tel qu'il avait été annoncé. Par contre, la date d'installation est tributaire de la disponibilité des équipements dans le contexte actuel.

Les aménagements paysagers habituels sont en cours puisque permis depuis peu. Quant au nivellement des chemins, les travaux ont débuté et seront complétés dès que les restrictions du ministère des transports en regard à la période de dégel seront levées.

Le permis pour la construction d'un ponceau enjambant le ruisseau du tennis II a été levé. La construction sera effectuée dès que les conditions météorologiques le permettront.

Nous terminons en vous suggérant d'être à l'affût de voisins qui pourraient avoir besoin d'aide et de leur proposer, si vous le pouvez, votre soutien.

Le Conseil d'administration de l'APVA